



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 novembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement durable

#### Quarante-septième session

4-13 février 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

### **Les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2008/17 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a décidé de valoriser et de mieux faire connaître les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Dans cette résolution, le Conseil a demandé à la Commission du développement durable d'examiner les programmes régionaux visant à promouvoir le développement social par la mise en commun de données d'expérience et de bonnes pratiques. Le présent rapport met en évidence la nécessité de prendre en compte les aspects sociaux des plans d'action du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans des domaines tels que la gouvernance, le développement de l'agriculture, le développement de l'infrastructure, la santé et l'éducation. Il souligne également l'importance de l'intégration et de la protection sociales et des partenariats mondiaux, ainsi que la nécessité de disposer de meilleures données sur la mise en œuvre des aspects sociaux du NEPAD. Il s'achève par un ensemble de recommandations qui rappellent à quel point il importe de valoriser et de promouvoir le programme de développement social de l'Afrique.

---

\* E/CN.5/2009/1.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Les besoins et les problèmes de l'Afrique en matière de développement social .....	4
III. Les plans d'action du NEPAD et leurs dimensions sociales .....	8
A. Bonne gouvernance.....	8
B. Les dimensions sociales du développement agricole .....	10
C. Les dimensions sociales du développement des infrastructures .....	12
D. Santé et éducation .....	13
IV. Conclusions et perspectives .....	14
A. Volonté politique et action des pouvoirs publics .....	15
B. Inclusion sociale .....	15
C. Protection sociale .....	15
D. Amélioration des données sur les dimensions sociales .....	16
E. Partenariats mondiaux .....	17
V. Recommandations .....	17

## I. Introduction

1. L'Afrique a bien progressé en ce qui concerne divers aspects du développement social. Pendant la première moitié de la période prévue pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), des avancées concrètes ont été réalisées s'agissant par exemple du taux d'inscription dans l'enseignement primaire, de la vaccination contre la rougeole, de l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, ainsi que de la réduction du taux d'infection au VIH dans certains pays. Ces progrès devraient se poursuivre si les dirigeants de l'Afrique et leurs partenaires de développement s'engagent fermement à concrétiser les aspects du Nouveau Partenariat ayant trait au développement social et y affectent les ressources voulues. L'importance de cet engagement a été récemment réaffirmée lors de la Réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a consacrée aux besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives, ainsi que de la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenues respectivement les 22 et 25 septembre 2008.

2. Mais, dans l'ensemble, les progrès sont lents et le développement économique et social de l'Afrique reste un défi majeur. La lenteur du développement socioéconomique aggrave les effets potentiellement catastrophiques sur le continent des crises alimentaire et énergétique mondiales et des difficultés que rencontre actuellement le système financier international. Les pertes d'emplois, la baisse des salaires et l'accroissement des inégalités résultant de la mondialisation compliquent encore la situation. Il est probable que la crise actuelle nuira gravement à la lutte contre la misère et la faim, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire, et à l'instauration de la paix sur le continent.

3. Pour s'attaquer de front à cette situation de crise, le projet de développement conçu par l'Afrique – le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) adopté par l'Union africaine – devrait viser en priorité à stimuler la croissance économique et à apporter des réponses globales à un certain nombre de problèmes de développement social. Mettre l'accent sur les questions de développement social permettra non seulement d'ajouter une nouvelle dimension à la croissance, mais également d'améliorer la vie des hommes, des femmes et des enfants dans l'ensemble du continent, indépendamment de leur âge, de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique, de leur religion ou de leur statut social ou autre. Il s'agit notamment de combattre la pauvreté et la faim, de parvenir au plein emploi et de créer les possibilités d'un emploi décent pour tous, d'améliorer l'accès à l'éducation et aux services de santé, de promouvoir l'égalité des sexes et l'intégration sociale et de mettre en place des systèmes de protection sociale qui permettent de faire face à la pauvreté, à la vulnérabilité et aux situations de crise. Ces enjeux sont au cœur du Plan-cadre de politiques sociales pour l'Afrique et de la Déclaration de Windhoek sur le développement social adoptés au terme de la première Conférence des ministres en charge du développement social, que l'Union africaine a organisée à Windhoek en octobre 2008.

4. Cependant, pour accroître le budget de la santé, de l'éducation et de la protection sociale et pour engranger les recettes nécessaires au financement de travaux publics créateurs d'emplois, les économies africaines devront accumuler des richesses plus rapidement, ce qui suppose qu'elles maintiennent un taux de

croissance économique élevé et soutenu car seule une hausse cumulative de la croissance à long terme pourra enrichir les pays africains. D'après les projections, si un pays a un taux de croissance économique de 1 % par an, il faudra 69 ans pour qu'il double son revenu par habitant. En revanche, si le taux de croissance est de 5 % par an, le revenu par habitant doublera au bout de 14 ans. Il est donc encourageant de noter que, depuis le milieu des années 1990, bon nombre d'économies africaines ont réussi à augmenter leur taux de croissance. En 2007, le taux moyen de croissance réelle de l'Afrique s'élevait à 5,8 %, contre 5,7 % en 2006, 5,3 % en 2005 et 5,2 % en 2004<sup>1</sup>. Pour avoir de meilleures chances de venir à bout de la pauvreté, les pays africains devront donc maintenir ces taux de croissance élevés.

5. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a été adopté en juillet 2001 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, est à la fois l'expression d'un projet ambitieux et un cadre stratégiques définissant le développement socioéconomique et politique de l'Afrique. Il rend les Africains responsables du développement de leur continent. Plus précisément, il vise à conduire les pays africains sur la voie de la croissance et du développement durables afin de mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique au sein de la mondialisation, d'accélérer l'autonomisation des femmes, d'obtenir de façon durable une forte croissance du PIB (supérieure à 7 % par an) et de veiller à ce que tous les pays africains réalisent les objectifs du Millénaire pour le développement.

6. La réalisation des principaux objectifs énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 est une condition indispensable du développement socioéconomique de l'Afrique, en particulier pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, de la croissance de l'emploi et de l'amélioration de la cohésion sociale. En outre, investir dans l'éducation et la santé, ainsi que dans l'infrastructure physique, permettra de réduire les inégalités sociales et régionales. La mise en œuvre des aspects sociaux du NEPAD devrait donc être régie par les principes de l'égalité des chances et de l'équité, et viser à améliorer les conditions et la qualité de vie de tous les Africains et à mettre les individus au cœur du développement national.

7. Le présent rapport examine les aspects sociaux du NEPAD et énumère les mesures à prendre pour optimiser les résultats tout en atténuant les effets négatifs.

## **II. Les besoins et les problèmes de l'Afrique en matière de développement social**

8. Les besoins et les problèmes de l'Afrique en matière de développement social se font sentir dans de nombreux domaines, dont les trois domaines prioritaires que sont l'élimination de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale, qui occupent une place centrale dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et le Plan-cadre de politiques sociales pour l'Afrique récemment adopté par l'Union africaine. Cette dernière a en outre recensé un certain nombre d'aspects fondamentaux, à savoir la santé et l'éducation, les femmes, l'emploi des jeunes, les

<sup>1</sup> Commission économique pour l'Afrique. *Rapport économique sur l'Afrique 2008 : l'Afrique et le consensus de Monterrey – Performance et progrès du continent* (Addis-Abeba, Commission économique pour l'Afrique, 2008).

systèmes de protection sociale, le vieillissement, la famille, les migrations et la prise en compte systématique des personnes handicapées dans le programme de développement de l'Afrique. Certains de ces thèmes figurent parmi les objectifs du Millénaire pour le développement, d'autres relèvent d'autres objectifs de développement convenus à l'échelon international, énoncés notamment dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Programme d'action de Beijing et le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

9. La Commission de l'Union africaine a pris une série de mesures visant à faire figurer le développement social rationnel et durable en bonne place dans toutes les politiques de développement, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté. Ainsi, l'Union africaine a organisé en octobre 2008 à Windhoek la première Conférence des ministres en charge du développement social. Les objectifs principaux étaient d'adopter un plan-cadre de politiques sociales pour l'Afrique et d'examiner et évaluer les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre de divers instruments relevant du développement social; de mettre en évidence les insuffisances et obstacles actuels, ainsi que les pratiques optimales; de former des partenariats avec les partenaires de développement et les organisations de la société civile; de faire connaître à la population les divers instruments de l'UA ayant trait aux questions sociales; et de promouvoir les droits et le bien-être des membres les plus vulnérables de la société.

10. La nécessité de se soucier davantage de ces questions s'est imposée alors que l'économie mondiale traversait une période d'expansion mais que les revenus de la plupart des Africains restaient obstinément au-dessous d'un dollar par jour. D'après de nouvelles estimations de la Banque mondiale, le nombre de ceux qui vivent au-dessous du nouveau seuil de pauvreté de 1,25 dollar a presque doublé en Afrique subsaharienne, passant de 200 millions de personnes en 1981 à 380 millions en 2005<sup>2</sup>. L'Afrique continue aussi de ployer sous le lourd fardeau des maladies, principalement le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose : elle compte 75 % du nombre total de personnes vivant avec le VIH/sida dans le monde et 90 % des décès dus au paludisme. La tuberculose fauche chaque année un demi-million d'Africains, pour la plupart des hommes et des femmes qui se trouvent dans la phase la plus productive de leur vie. Le risque de mourir des suites d'une grossesse ou d'un accouchement reste plusieurs centaines de fois plus élevé pour les Africaines que pour les femmes des pays développés. En outre, les disparités entre filles et garçons en matière d'éducation demeurent flagrantes dans plusieurs pays.

11. La situation va vraisemblablement s'aggraver du fait de la récession mondiale qui s'annonce. Le ralentissement économique mondial risque de se traduire en Afrique par une hausse du chômage dans le secteur formel de l'économie, à mesure que les flux d'investissements étrangers directs se tariront. La baisse de la demande de produits de consommation dans les pays occidentaux risque de se répercuter sur l'économie des pays africains, y compris de ceux qui exportent leurs produits dans le cadre d'accords tels que l'African Growth and *Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique).

---

<sup>2</sup> Shaohua Chen et Martin Ravallion, « The developing world is poorer than we thought, but no less successful in the fight against poverty ». *Policy Research Working Paper*, n° WPS 4703 (Washington : Banque mondiale, 2008).

12. Heureusement, le cours du pétrole ayant chuté, il n'y a moins lieu de craindre les répercussions qu'aurait eu le prix élevé des produits énergétiques sur les pauvres, notamment pour ce qui est de leur accès à des denrées d'importation bon marché ou abordables. Dans la plupart des pays pauvres qui sont importateurs nets de produits alimentaires, la diminution du cours du pétrole contribuera à atténuer les pressions inflationnistes. Mais cette tendance aura d'importantes incidences sur le budget des pays africains exportateurs de pétrole. Certains de ces pays avaient réussi à améliorer leur situation sociale et économique grâce aux milliards de dollars que leur avaient rapportés leurs exportations de pétrole. Les investissements dans la construction ou la modernisation de l'infrastructure (routes, cliniques, hôpitaux et écoles) avaient considérablement augmenté. Des efforts concertés étaient également menés en vue d'utiliser ces ressources pour s'attaquer avec force à la pauvreté et à la faim. Pour d'autres pays exportateurs de produits de base, les recettes provenant de l'or, du cuivre, du bois ou d'autres matières premières qui avaient permis à leur économie de décoller diminuent également sous l'effet du ralentissement économique mondial. De nombreux pays africains dépendant des exportations de produits de base risquent donc de voir leur croissance économique et les progrès qu'ils ont réalisés sur le plan social manquer le pas.

13. Les différents programmes du NEPAD amènent les pays à concevoir et à combattre la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel. Ils visent par exemple à remédier à des problèmes tels que le manque de participation de toutes les couches de la société, notamment les pauvres et les exclus, aux structures de gouvernance; les privations matérielles (alimentation et approvisionnement en eau salubre); une extrême vulnérabilité aux perturbations extérieures, qu'il s'agisse de maladies, de crises économiques ou de catastrophes naturelles; et la mise en valeur insuffisante du capital humain (éducation et santé). Le NEPAD est ainsi le cadre devant permettre à l'Afrique de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en investissant en faveur de la paix et de la sécurité, en instaurant et en encourageant la bonne gouvernance et la démocratie, en encourageant et en augmentant les investissements dans des politiques sectorielles et en obtenant l'appui international nécessaire. La mise en œuvre des aspects sociaux du NEPAD doit être l'occasion de s'interroger sur le processus menant à la réalisation de ses objectifs premiers. Il faut donc encourager la participation des communautés locales et prendre en compte l'opinion des pauvres et des groupes marginalisés lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes et politiques du NEPAD à l'échelon local.

14. La réalisation de ces objectifs montrera que le NEPAD ne concerne pas seulement le développement économique et la bonne gouvernance mais aussi le développement social. S'il est extrêmement important de mettre l'accent sur la bonne gouvernance ainsi que sur la croissance et le développement durables, c'est parce qu'ils permettent aux pays africains de recueillir, d'investir et de répartir les ressources nécessaires à la réalisation des aspects sociaux du développement. Pour mettre véritablement en œuvre les aspects sociaux du NEPAD, il faut que les pays comprennent que le développement et la bonne gouvernance visent avant tout à améliorer les conditions de vie des citoyens et à leur donner davantage de possibilités et de moyens de mener une existence meilleure.

15. Pour atteindre ces objectifs, les pays africains devront valoriser et concrétiser davantage les aspects sociaux du NEPAD énoncés dans le Plan-cadre de politiques sociales pour l'Afrique de l'UA. Alors qu'elle extrait et commercialise ses produits de base, l'Afrique ne doit pas perdre de vue que l'exploitation de ses ressources naturelles et le développement de l'infrastructure connexe doivent tenir compte des dimensions sociales du développement. Les sociétés africaines devraient également s'efforcer de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. En outre, le NEPAD devrait accorder davantage d'attention au développement axé sur l'être humain. Il faut continuer à mettre l'accent, dans le cadre de ses aspects sociaux, sur les objectifs de développement universellement partagés, tels que ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que sur la promotion des droits de l'homme, l'état de droit et la démocratisation, en accroissant par exemple le nombre de pays qui participent au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. La prise en compte des aspects sociaux du NEPAD permettra également d'appuyer les efforts des pays qui s'emploient à réaliser les objectifs du Millénaire dans les délais impartis.

16. L'importance qu'accorde l'Afrique à la réalisation des objectifs énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005, notamment de ceux ayant trait à l'élimination de la pauvreté, a été réaffirmée lorsque l'Union africaine a organisé à Ouagadougou en septembre 2004 le Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Ce Sommet s'est conclu par l'adoption d'une déclaration, d'un plan d'action et d'un mécanisme de suivi, dans lesquels les États membres se sont engagés à mettre l'emploi au cœur des stratégies de développement<sup>3</sup>. Le Sommet a en particulier adopté un plan d'action en 11 points visant à enrayer les tendances actuelles, à savoir la pauvreté persistante et généralisée, le chômage et le sous-emploi sur le continent (voir encadré n° 1).

#### **Encadré n° 1**

##### **Domaines d'action prioritaires énoncés dans le plan d'action de Ouagadougou<sup>a</sup> sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté**

- Mobilisation et engagement politique visant à créer des conditions propices à la bonne gouvernance pour l'investissement, au développement et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre du NEPAD et de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire;
- Promotion de l'agriculture et du développement rural, gestion durable de l'environnement pour la sécurité alimentaire et développement des infrastructures d'appui;
- Élaboration d'un cadre approprié pour l'intégration et l'harmonisation des politiques économiques et sociales;

<sup>3</sup> Voir documents de l'Union africaine : Déclaration sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique [EXT/ASSEMBLY/AU/3(III)]; Plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté [EXT/ASSEMBLY/AU/4(III)]; et Mécanisme de suivi pour la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation [EXT/ASSEMBLY/AU/5(III)].

- Amélioration des régimes actuels de protection sociale et extension de ces régimes aux travailleurs et à leurs familles qui en sont présentement exclus, ainsi que la sécurité, la santé et l'hygiène sur le lieu de travail;
- Renforcement de la capacité des femmes à s'intégrer au marché du travail et à participer effectivement et plus activement à l'élaboration des stratégies, politiques et programmes de lutte contre la pauvreté;
- Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des institutions publiques et privées en charge de la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, y compris les partenaires sociaux et autres acteurs concernés de la société civile;
- Utilisation des secteurs clefs à fort potentiel d'emploi afin de créer davantage d'emplois et allocation de ressources adéquates à cette fin;
- Renforcement de la coopération internationale, mondialisation juste et équitable et partenariats pour un soutien accru de la communauté internationale aux efforts que déploie l'Afrique pour réaliser le développement durable en mettant l'accent sur la promotion de l'emploi, la réduction de la pauvreté, l'intégration régionale et une meilleure participation au processus de mondialisation;
- Renforcement de la coopération interrégionale et économique entre les communautés économiques régionales afin d'élargir l'espace économique, les échanges intra et interrégionaux, les marchés et de tirer parti des économies d'échelle;
- Ciblage et réhabilitation des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants, les jeunes et les personnes infectées ou affectées par le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, les déplacés, les réfugiés, les migrants et les travailleurs pauvres;
- Mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et international.

<sup>a</sup> Voir Rapport biennal de l'Union africaine sur le suivi de la mise en œuvre des conclusions du Sommet extraordinaire de Ouagadougou LSC/Exp/5(VI).

### **III. Les plans d'action du NEPAD et leurs dimensions sociales**

#### **A. Bonne gouvernance**

17. Il semble, au vu des indicateurs du développement humain, que les mesures prises par certains gouvernements africains ont entraîné une dégradation des conditions de vie de leurs citoyens. Certains pays se sont caractérisés par une



démocratie encore fragile, une centralisation excessive du pouvoir, une corruption institutionnalisée et une protection insuffisante des droits de l'homme, qui ont souvent gravement nui à la croissance économique, au développement social et à la stabilité politique.

18. La bonne gouvernance est indispensable au succès du NEPAD. Ce partenariat repose sur le principe d'une nouvelle volonté politique des dirigeants africains, et rappelle que les tentatives précédentes d'établissement de programmes de développement à l'échelle du continent africain ont notamment échoué en raison d'une gestion douteuse. La situation a changé et les espoirs sont aujourd'hui bien plus prometteurs que par le passé. La démocratie se propage dans l'ensemble du continent. Le nombre de dirigeants démocratiquement élus augmente. Le NEPAD reconnaît l'importance de la bonne gouvernance et comporte une initiative en faveur de la démocratie et de la gouvernance des affaires publiques ainsi qu'une initiative en faveur de la gouvernance de l'économie et des entreprises.

19. En adhérant au NEPAD, les dirigeants africains reconnaissent que la bonne gouvernance est essentielle à la réalisation du développement durable en Afrique et s'engagent à promouvoir la bonne gouvernance sur tout le continent. Cet engagement a été réaffirmé à plusieurs occasions depuis l'adoption du NEPAD, notamment en 2002 dans la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises; en 2003 dans la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption; en 2004 dans le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples; et en 2007, dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

20. L'engagement des États africains s'est traduit par la mise en place du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui est un dispositif d'autosurveillance permettant de vérifier que les politiques et les pratiques des États participants sont conformes aux valeurs, codes et normes de gouvernance politique et économique et de gestion des entreprises sur lesquelles ils se sont accordés, sont bien respectés. À ce jour, 29 pays ont adhéré au Mécanisme, 14 ont établi des structures nationales d'autoévaluation et 7 (Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Ghana, Kenya, Ouganda et Rwanda) ont fait l'objet d'une évaluation par d'autres pays membres.

21. Le Mécanisme d'évaluation témoigne de la volonté des dirigeants africains de passer du stade de l'engagement à celui de la mise en œuvre en ce qui concerne les initiatives du NEPAD dans le domaine de la bonne gouvernance. Il existe cependant des lacunes. Les recommandations issues de l'exercice d'autosurveillance doivent être suivies d'effet pour que le processus soit efficace mais la capacité de gouvernance et la volonté politique d'opérer les changements préconisés fait parfois défaut. Un encrage plus fort dans la population et la société civile renforcerait le Mécanisme en rendant les dirigeants davantage comptables de leurs actes.

22. La démocratie et la bonne gouvernance ne sont pas une fin en soi. Elles ne sont qu'un moyen de renforcer l'état de droit et le respect des droits de l'homme, de réduire le plus possible les risques de conflit et de créer des conditions favorables à la mise en œuvre de politiques de développement social susceptibles de répondre aux besoins de tous les membres de la société et de garantir leur participation à la vie économique, sociale, culturelle et politique. En d'autres termes, la bonne gouvernance et le développement sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Il s'ensuit que le programme de gouvernance du NEPAD, y compris son mécanisme d'évaluation intra-africaine, peut et doit faire progresser les

différentes causes et les priorités du développement social en veillant à ce que des structures de gouvernance stables et transparentes servent tant l'intérêt du secteur public que celui du secteur privé. Cela aura aussi pour effet de promouvoir une croissance favorable aux pauvres, la lutte contre la pauvreté ainsi que la participation et l'engagement civique des pauvres. En outre, parce qu'elle permet d'attirer les investissements et de renforcer les politiques génératrices de croissance économique, de création d'emplois et d'intégration sociale, la bonne gouvernance améliorera aussi la compétitivité des entreprises africaines sur le plan international.

23. L'existence d'institutions solides accroît l'aptitude des politiques économiques à attirer et encourager les investissements du secteur privé et à créer des emplois. En mettant en place des règles prévisibles et en garantissant les droits fonciers et immobiliers, des institutions solides et transparentes peuvent favoriser le développement, la croissance et la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) et en faire le principal moteur de la croissance socioéconomique du continent. Qu'elles opèrent au sein de l'économie structurée ou non, ces entreprises contribuent pour beaucoup au développement social et économique. Dans la plupart des pays africains, elles constituent la majorité des entreprises commerciales ou industrielles.

## **B. Les dimensions sociales du développement agricole**

24. En Afrique subsaharienne, près de 470 millions de personnes vivent en milieu rural et 65 % d'entre elles travaillent dans le secteur agricole<sup>4</sup>. L'agriculture et la sécurité alimentaire des ménages sont donc des moteurs essentiels du développement de l'Afrique, et notamment de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au niveau international.

25. Afin d'accorder une plus grande attention à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique mis en place par l'Union africaine a adopté le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Ce programme vise principalement à remédier à l'insuffisance de la production alimentaire et à la crise de la faim, qui sont chroniques en Afrique. Il souligne que le développement agricole peut contribuer de façon décisive à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration des indicateurs de développement humain du continent, notamment ceux qui ont trait aux enfants et aux femmes, à l'accroissement des revenus en milieu rural et à l'objectif du plein-emploi et d'un travail décent pour tous en Afrique. Parce qu'elle fait appel à une main-d'œuvre importante, l'agriculture offre d'énormes possibilités, qu'il s'agisse de fournir des emplois au plus grand nombre ou d'améliorer la qualité de vie de la population rurale grâce à une augmentation de son revenu et une amélioration de son alimentation.

26. Malgré ses possibilités prometteuses et le rôle décisif qu'elle peut jouer en matière de développement, l'agriculture africaine a été négligée au cours des 25 dernières années. Ce désintérêt s'explique par différents facteurs. Premièrement, nombre de pays africains continuent de ne consacrer à l'agriculture qu'environ 4 % de leurs dépenses publiques, au lieu des 10 % préconisés par la Déclaration de

---

<sup>4</sup> Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 2008 : l'agriculture au service du développement* (Washington, Banque mondiale, 2007).

Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique. Deuxièmement, l'aide publique au développement (APD) destinée au secteur de l'agriculture n'a cessé de diminuer depuis les années 80. On estime que l'APD consacrée aux investissements productifs dans l'agriculture africaine est passée de 1,2 milliard de dollars en 1975 à environ 3,2 milliards de dollars dans les années 80, puis est retombée à environ 1,2 milliard de dollars<sup>4</sup>.

27. Ce désintérêt a eu des effets dévastateurs sur les pauvres, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Des milliers d'enfants africains voient leurs facultés d'apprentissage amoindries du fait de retards de croissance physique et de développement intellectuel. La situation a également entraîné dans certains pays des troubles sociaux et politiques. La hausse récente des prix des produits alimentaires et de l'énergie risque d'aggraver ces problèmes. D'après les estimations de la Banque mondiale, du fait des crises alimentaire et énergétique mondiales, près de 100 millions de personnes pourraient de nouveau sombrer dans la pauvreté extrême et on pourrait compter dans le monde 967 millions de personnes souffrant de malnutrition, soit 44 millions de plus qu'aujourd'hui.

28. Pour inverser ces tendances, il faut que les pays africains augmentent considérablement leurs investissements dans l'agriculture, comme les y invite le Programme intégré, et lancent une révolution verte en Afrique. Les décisions récentes de la Banque mondiale de doubler l'an prochain le montant des prêts agricoles accordés à l'Afrique subsaharienne (lequel passerait à 800 millions de dollars) et de prendre 50 millions de dollars d'engagements au titre du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs nouvellement établi dans le cadre du Programme intégré devraient contribuer à améliorer la productivité agricole.

29. Toutefois, des moyens sensiblement plus importants sont nécessaires pour remédier aux autres insuffisances graves de l'agriculture et du développement rural africains qui empêchent le continent de devenir l'un des grands producteurs agricoles du monde. Il faut en premier lieu que les pays africains augmentent la part de leur budget qu'ils consacrent à l'agriculture, notamment pour atteindre l'objectif des 10 % convenu dans le cadre du Programme intégré<sup>5</sup>. D'après l'Union africaine, seuls six pays ont atteint cet objectif. Il faut, en deuxième lieu, que les gouvernements africains investissent davantage dans les régions rurales, où vivent 65 % de leur population. Et pour accroître la productivité agricole, il faut que les gouvernements et leurs partenaires de développement envisagent d'effectuer les investissements nécessaires en matière de technologies agricoles, d'enseignements et d'infrastructures et d'institutions rurales et règlent les questions liées au régime foncier, en tenant compte de la situation des populations marginalisées, telles que les communautés pastorales. Si l'on donne aux agriculteurs africains la possibilité d'acquérir des techniques appropriées de collecte de l'eau et de culture, de se procurer engrais et semences à des prix subventionnés et d'avoir véritablement accès aux marchés intérieurs ainsi qu'à ceux des pays développés, ils pourront assurer eux-mêmes leur sécurité alimentaire et s'extirper de la pauvreté.

---

<sup>5</sup> Voir décision EX.CL/Dec.431 (XIII) du Conseil exécutif de l'Union africaine.

### **C. Les dimensions sociales du développement des infrastructures**

30. Les investissements en infrastructures ont des répercussions positives sur le développement social. Outre qu'ils facilitent les liens entre zones rurales et urbaines et à l'échelle des régions qui sont essentiels à la circulation des biens et des services et au développement des marchés intérieurs, les investissements réalisés dans le cadre des programmes d'infrastructure du NEPAD permettent également d'améliorer l'accès aux routes, aux écoles, aux services de santé et aux services d'adduction d'eau et d'assainissement pour l'ensemble de la société, et notamment les pauvres, les femmes et les groupes marginalisés qui vivent souvent dans des zones très difficiles d'accès. Aspect plus important encore, le développement des infrastructures peut contribuer de façon spectaculaire à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre le chômage et à la hausse du niveau de vie général. Les investissements consacrés aux infrastructures entraînent la création en aval de petites et moyennes entreprises qui ont un énorme potentiel de création d'emplois pour les femmes, les jeunes et les autres groupes exclus socialement. La construction et l'entretien d'autoroutes, de routes, de ponts, de ports, de barrages et d'aéroports font appel à une main-d'œuvre nombreuse, notamment peu qualifiée. En outre, la construction de ces infrastructures aidera l'Afrique – grâce à la facilitation des échanges et l'intégration régionale – à mieux tirer parti de la mondialisation.

31. Le développement des infrastructures constitue également une excellente occasion d'intégrer dans les politiques menées une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et des jeunes. Les projets de remise en état des routes rurales et de réparation des infrastructures urbaines sont autant de possibilités d'accroître la présence des femmes et des jeunes sur le marché du travail. Ceux-ci peuvent aussi trouver des occasions de créer des entreprises dans les domaines de la distribution de l'eau et de l'énergie, de la téléinformatique, etc. Ces nouveaux projets se prêtent à la création d'un grand nombre d'emplois nouveaux. Mais pour que ces objectifs soient atteints, il faut que les hommes, les femmes et les jeunes aient accès à des cours d'alphabétisation et de formation, ainsi qu'au crédit et à la microfinance, et qu'ils aient leur mot à dire dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Les pouvoirs publics devront faire appel aux organisations de la société civile qui sont bien implantées à l'échelle locale et ont la capacité de mobiliser les femmes et les jeunes.

32. La mise en œuvre du plan d'action à court terme et du cadre stratégique à moyen et long terme du Programme d'infrastructure du NEPAD a nettement progressé, mais la mise en œuvre de ce dernier nécessitera sensiblement plus d'investissements de la part de partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi qu'une aide plus importante des donateurs. D'après les estimations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, il faudrait 52,2 milliards de dollars par an d'investissements publics et privés pour remédier aux insuffisances infrastructurelles africaines. Il s'agit là d'une somme importante qui, si elle est adéquatement répartie, peut stimuler la création d'un nombre important d'emplois dans l'ensemble du continent. Toutefois, la crise financière mondiale actuelle risque d'accroître les fluctuations de l'aide et de réduire les engagements de ressources en faveur de l'Afrique.

## D. Santé et éducation

33. Pour que les économies africaines se développent et diversifient leurs exportations, il faudra que les gouvernements africains privilégient la mise en valeur de leur capital humain. Ils devront à cette fin investir en vue d'améliorer l'accès de tous à des services de santé universels et à l'enseignement primaire et secondaire.

34. Les préoccupations sanitaires demeurent un obstacle important au développement social de la région. Selon les recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, les infrastructures sanitaires de base qui sont nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire en matière de mortalité infantile, de santé maternelle et de maladies infectieuses font défaut dans la plupart des pays d'Afrique. De ce fait, c'est en Afrique subsaharienne que l'on enregistre la moitié des décès d'enfants de moins de 5 ans qui surviennent dans le monde en développement. Bon nombre de pays de la région n'ont réalisé aucun progrès dans la réduction de la mortalité infantile entre 1990 et 2006<sup>6</sup>. Il est toutefois encourageant de constater que des progrès importants ont été réalisés sur le plan de la prévention de la rougeole, une des principales causes de mortalité infantile. La proportion des enfants âgés de 12 à 23 mois ayant reçu au moins une dose de vaccin contre la rougeole est passée de 56 % en 1990 à 72 % en 2006 en Afrique subsaharienne.

35. Les efforts accomplis pour réduire la mortalité maternelle en Afrique subsaharienne n'ont guère été fructueux. En 1990, on comptait 920 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. En 2005, ce chiffre n'avait baissé que très légèrement, puisqu'il était passé à 900, taux 100 fois plus élevé que dans les pays développés. Pour réduire la mortalité maternelle, il faut améliorer les soins relatifs à la santé procréative, notamment en veillant à ce que du personnel qualifié assiste aux accouchements et à ce que les femmes aient accès à des soins obstétricaux d'urgence.

36. Le développement social est par ailleurs entravé par le lourd fardeau des maladies : VIH/sida, paludisme, tuberculose et autres. La grande majorité des personnes vivant avec le VIH/sida sont en Afrique. En 2007, 67 % des séropositifs et des malades du sida étaient en Afrique subsaharienne où l'on a enregistré 72 % de tous les décès dus au sida<sup>7</sup>. La tuberculose gagne du terrain. Entre 1990 et 2006, le nombre de cas de tuberculose est passé de 352 à 521 pour 100 000 personnes (à l'exclusion des séropositifs).

37. En ce qui concerne l'éducation, plusieurs pays africains sont sur la voie de parvenir à l'objectif de l'enseignement primaire universel. Les taux de scolarisation dans le primaire ont augmenté passant de 54 % en 1991 à 71 % en 2006. Ces progrès sont en partie imputables à de nouvelles politiques telles que la gratuité de l'enseignement scolaire, les programmes de repas scolaire et l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Malgré les progrès considérables réalisés dans la région, le taux de scolarisation nette demeure bien en deçà de la moyenne de l'ensemble des pays en développement, qui est de 88 %. La qualité de l'enseignement doit aussi être améliorée. Seul un quart des enfants en âge de

<sup>6</sup> Nations Unies, *Rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2008*, (New York : Nations Unies, 2008).

<sup>7</sup> ONUSIDA, 2008. *Rapport mondial sur la pandémie de sida* (Genève : ONUSIDA, 2008).

fréquenter l'école secondaire fréquentent effectivement une école secondaire; 34 % d'entre eux sont à l'école primaire.

38. Dans son rapport intitulé « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des différents engagements, défis et perspectives » (A/63/130), le Secrétaire général a insisté sur les engagements importants pris par les pays africains dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Ainsi, ils se sont engagés à consacrer 15 % des dépenses publiques au budget de la santé (Déclaration d'Abuja de 2001 sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes) et 20 % des dépenses publiques au budget de l'éducation (Conférence des ministres de l'éducation des États Membres africains, tenue à Dar es-Salam en 2002 et principes directeurs de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous). La plupart des pays africains se sont dotés de mécanismes nationaux de coordination de la lutte contre le VIH/sida et 18 pays ont mis en œuvre des plans d'action pour lutter contre la tuberculose. En ce qui concerne le paludisme, les pays africains se sont engagés à mettre à exécution le programme conjoint de l'ONU et de la Banque mondiale « Faire reculer le paludisme » lancé en 1998. L'enseignement est de toute évidence l'une des grandes priorités du continent comme en témoignent l'adoption des deux plans d'action de la première et de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (1977-2006, 2006-2015) et l'application de l'Initiative d'accélération de l'éducation pour tous dans une bonne partie de la région.

39. Alors même que de nombreux pays africains réalisent des progrès considérables en matière d'éducation, il est de plus en plus préoccupant de constater que certains des Africains les mieux formés continuent de quitter le continent à destination des pays riches, poussés par les bas salaires et les possibilités d'emploi limitées qu'ils trouvent dans leur pays. Si l'on peut dire que les pays africains financent l'acquisition de compétences qui risquent d'être perdues dans l'exode des cerveaux, on peut également avancer que les pays d'origine tirent aussi avantage de cet exode. C'est pourquoi les efforts axés sur l'amélioration de la gestion des migrations devraient englober les efforts nationaux qui visent à améliorer les possibilités d'éducation et à accroître dans une mesure égale la qualité de l'emploi. Des efforts particuliers devraient être consentis pour lutter contre la fuite des cerveaux en améliorant les possibilités de plein emploi et d'un emploi décent pour tous. L'amélioration des possibilités de formation technique et professionnelle et d'emploi des jeunes devraient également devenir une priorité.

#### **IV. Conclusions et perspectives**

40. Les pays africains devraient envisager la politique sociale non pas comme une protection sociale ou une catégorie résiduelle de filets de sécurité censés atténuer ou combattre les effets des mauvaises récoltes chroniques, de l'échec des politiques macroéconomiques, des épidémies, des catastrophes écologiques et d'autres chocs exogènes sur leur continent, mais plutôt comme un des principaux piliers du développement et un investissement productif. Cette conception permettra d'assurer un développement équitable et socialement durable. Il s'agit d'une approche globale qui aidera les pays à mettre en place, par exemple, des systèmes de garanties sociales intéressant l'accès aux services, leur qualité, la protection financière et la participation.

## **A. Volonté politique et action des pouvoirs publics**

41. Les gouvernements africains devraient s'engager fermement à promouvoir les dimensions sociales du NEPAD et à prendre des mesures et initiatives spécifiques pour en faire l'objectif de tous ses programmes. À l'échelon national, les pays devront améliorer ou changer leurs produits et exportations en s'engageant fermement à investir dans la formation et la santé des travailleurs, à créer un environnement favorable qui attire et encourage l'investissement privé; et à promouvoir un nouvel esprit d'entreprise. Les pays développés devront, pour leur part, convenir de nouvelles règles commerciales pour appuyer les efforts des pays africains.

42. Pour promouvoir la bonne gouvernance, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine doit être plus proche de ses deux principaux mandants : d'une part les citoyens, au nom desquels il est mis en œuvre à travers les relais que sont les gouvernements, les médias et les acteurs de la société civile, et d'autre part les pays africains et l'ensemble de la communauté internationale. Les évaluations intra-africaines doivent également déboucher sur des actes politiques. La sensibilisation des acteurs de la société civile et du secteur privé aux modalités du Mécanisme serait un facteur de pression supplémentaire qui inciterait les gouvernements à tenir leurs promesses et à mettre en œuvre les plans annoncés.

## **B. Inclusion sociale**

43. Dans le domaine de l'inclusion sociale, les programmes du NEPAD devraient encourager l'avènement d'un monde où tous les groupes sociaux, surtout vulnérables et marginalisés, auront accès aux moyens de production tels que la terre et le crédit, les possibilités d'éducation, la protection sociale, les services de santé et les organes de direction politique. Ces groupes devraient également avoir accès aux marchés qui garantissent des prix justes et équitables pour leur labeur et leurs investissements.

44. Si les politiques et programmes du NEPAD englobent les objectifs d'inclusion sociale énoncés par le Sommet mondial pour le développement social ainsi que dans la Position commune africaine sur l'intégration sociale, adoptée à la première session de la Conférence des ministres du développement social des États membres de l'Union africaine, Windhoek, 30 et 31 octobre 2008. Les pays africains renforceront les capacités des groupes marginalisés socialement pour le mieux être des enfants, des familles, des communautés et, en fin de compte, de toute la population. Fait plus important, les politiques d'inclusion sociale peuvent remarquablement démultiplier les efforts de développement car elles mobilisent les capacités et les ressources de tous les citoyens quels que soient leur sexe, âge, ethnie, religion, langue ou situation. Les sociétés inclusives qui se fondent sur l'égalité des chances pendant toute la vie et sur la non-discrimination offrent à l'Afrique le meilleur espoir de paix et de prospérité.

## **C. Protection sociale**

45. Les mesures de protection sociale telles que les prestations en espèces et les retraites facilitent l'accès de tous les groupes sociaux à une alimentation, un

logement, une santé et une éducation convenables et à des possibilités d'emploi décent. Les récentes crises alimentaires et énergétiques ainsi que l'effondrement financier mondial qui ont lésé les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées indiquent plus clairement que jamais qu'il faut des systèmes de protection sociale englobant tous ces domaines. Les incidences de ces crises montrent à quel point il faut renforcer les systèmes actuels de protection sociale et en créer là où il n'en existe pas, en tenant compte des spécificités de chaque pays.

46. Des dépenses publiques, nouvelles ou accrues, consacrées aux programmes de protection sociale permettront d'atténuer la nocivité de l'aggravation du chômage, de la pauvreté, de l'inégalité et de la vulnérabilité aux changements climatiques. Comme les ministres du développement social des États de l'Union africaine l'ont préconisé lors de leur première conférence, les pays africains devraient adopter et mettre en œuvre un cadre régional de politique sociale comprenant l'emploi, la protection sociale, la santé, l'éducation, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets. La protection sociale s'impose aussi en ces temps d'insécurité de l'emploi et de mondialisation croissantes. L'universalisation de la couverture sociale devrait être prioritaire dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD, y compris dans l'élaboration de stratégies nationales et internationales pour lutter contre l'extrême pauvreté et la faim, et créer des emplois décents pour les ruraux et citadins pauvres, les femmes, les jeunes et les immigrants.

47. Ces mesures peuvent être prises dans le cadre d'une protection sociale minimale qui donnerait un sens concret aux droits humains, sociaux, économiques et politiques. Selon l'OIT, il est possible de mettre en place un tel système de protection comprenant un régime de retraite de base, des allocations pour enfants à charge sous réserve qu'ils soient scolarisés, un programme minimal de santé axé sur les principales maladies mortelles, des programmes de base de formation professionnelle et d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre. Selon l'OIT, la mise en place, dans certains pays africains, d'un programme de pensions et d'allocations familiales modestes permettrait de réduire de 40 % le nombre des pauvres en n'y consacrant que 3 à 4 % du PIB.

#### **D. Amélioration des données sur les dimensions sociales**

48. Pour renforcer leurs moyens de gérer les dimensions sociales du NEPAD, les pays africains doivent être en mesure d'évaluer les questions dont ils veulent s'occuper. Ils doivent donc améliorer leurs systèmes statistiques conformément au Plan d'action de Marrakech pour la statistique visant à renforcer les capacités des pays pour la gestion axée sur les résultats. Ils doivent avoir un cadre de statistique sociale bien établi portant principalement sur des problèmes spécifiques, bien définis et universels, tels que la population, la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, la propriété foncière et les grandes ressources économiques. Pour être efficace, ce cadre devrait être conforme aux normes internationales et comporter, pour chaque problème social, un système de collecte de statistiques comprenant les définitions et concepts pertinents, les thèmes recommandés, une fréquence déterminée et les sources des données. Les données recueillies devront être ventilées par âge, sexe et situation géographique.



## E. Partenariats mondiaux

49. Bien que la crise financière mondiale menace le financement du développement, elle ne devrait pas empêcher les pays de tenir les engagements déjà pris en matière d'aide. La coopération internationale, en particulier – et notamment l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement – est essentielle à la réalisation des objectifs de développement social du NEPAD, des OMD et autres objectifs de développement convenus au plan international. Le non-respect des engagements actuels risquerait d'entraîner, dans certains pays, une régression du développement social, des droits de l'homme, du maintien de la paix et de la sécurité. Cependant, c'est toujours aux gouvernements africains qu'il incombe d'abord de mettre en œuvre les priorités du NEPAD. Le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires internationaux du développement devraient seconder ces efforts; et surtout les organismes internationaux de développement devraient concourir à aider l'Afrique à mettre en œuvre ses programmes de développement social.

## V. Recommandations

50. La Commission du développement social voudra peut-être examiner les recommandations suivantes :

a) Pour aborder globalement les dimensions sociales du NEPAD, les ministères ou organismes gouvernementaux chargés des questions de développement social devraient coopérer étroitement avec les autres ministères techniques compétents, particulièrement ceux de l'éducation et de la santé. De plus, il est impératif que les organisations de la société civile et du secteur privé participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des objectifs de développement social;

b) Il faut promouvoir et défendre la justice sociale, l'égalité, les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous, notamment la participation démocratique des groupes marginalisés;

c) Il faut promouvoir l'élaboration de stratégies efficaces de création d'emplois en plaçant le plein emploi et le travail décent au centre des politiques économiques, et faire bénéficier les travailleurs licenciés, les personnes handicapées, les femmes, les jeunes et autres groupes marginalisés de programmes appropriés de formation professionnelle et d'éducation;

d) Avec le concours de la communauté internationale et du secteur privé, les gouvernements africains devraient prendre des mesures concrètes face au problème chronique de la pauvreté et de la faim en lançant une révolution verte africaine dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique;

e) Les pays africains doivent adopter et mettre en œuvre des politiques de protection sociale d'envergure pour atténuer et combattre les effets des mauvaises récoltes chroniques, de l'échec des politiques macroéconomiques, des épidémies, des catastrophes écologiques et autres chocs exogènes;

f) Les politiques sociales devraient s'attaquer à l'exclusion sociale et à la vulnérabilité. Il faudrait adopter une approche pratique visant à élargir la protection sociale compte tenu de la situation nationale, avec le concours et la participation des partenaires du développement, des organisations de la société civile et du secteur privé;

g) L'autonomisation des femmes, des jeunes, des personnes âgées, ou handicapées, des migrants, des peuples autochtones et d'autres groupes défavorisés en leur facilitant l'accès aux moyens de production et notamment à la terre, au crédit, à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable, à l'assainissement et aux autres services sociaux devrait faire partie intégrante de toute politique sociale systématique;

h) Les jeunes devraient bénéficier de possibilités d'éducation et d'emploi ainsi que d'une protection sociale. Ces interventions atténueront les effets de la criminalité et de l'abus des drogues chez les jeunes et amélioreront leur amour-propre;

i) Comme ils s'y sont engagés, les pays africains devraient améliorer leur situation sanitaire et porter leur budget de santé à 15 % des dépenses publiques. La Déclaration d'Abuja engage les États à élaborer une stratégie antituberculeuse nationale. Les pays qui ne l'ont pas encore fait devraient donc le faire. Pour tenir les engagements qu'ils ont pris en 2000 dans la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja sur le projet Faire reculer le paludisme et la récente Stratégie de l'Union africaine pour la santé (2007-2015), les pays africains devraient agir à l'échelon régional pour assurer la mise en œuvre, le suivi et la gestion dudit projet;

j) Il faudrait intensifier les efforts pour améliorer les taux de scolarisation et la qualité de l'éducation. De plus, la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et la rétention de la capacité de développement devraient être prioritaires;

k) Pour compléter les efforts des pays africains, les partenaires au développement de l'Afrique devraient tenir leurs engagements de coopération internationale en la matière.